



# Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : [bessoncourt.mairie@wanadoo.fr](mailto:bessoncourt.mairie@wanadoo.fr)

01/08/2024

## ENVIRONNEMENT

### Taille des haies

Un arrêté préfectoral a été publié afin de réglementer la taille des haies, bosquets et ourlets forestiers ; Vous pouvez le retrouver sur le site de la commune <http://bessoncourt.fr> dans l'onglet **Vie pratique/pratique/réglementation** ou via le lien <http://bessoncourt.fr/ap-haies-n90-2022-03-01-00003-du-1er-mars-2022.pdf>

Cet arrêté abroge l'arrêté de 2006, il rappelle :

- le champ d'application : haies, bosquets, ourlets forestiers en dehors des propriétés attenantes aux habitations et des espaces publics urbains.
- les dates : toute intervention sur haies, bosquets, ourlets forestiers est interdite du 15 mars au 31 août afin de préserver les habitats de nombreuses espèces vivantes protégées ou non.

***Pour nos haies aux abords des habitations et des espaces publics, cet arrêté n'interdit pas la taille d'entretien, mais afin de respecter la période de nidification, il est conseillé de ne pas les tailler du 15 mars au 31 juillet.***

***La LPO recommande de ne pas tailler les haies du 15 mars à la fin du mois de juillet afin d'attendre l'envol des derniers oisillons.***

La période de reproduction et de nidification des oiseaux s'est terminée le 31 juillet.

Nous vous rappelons que les haies dans le village peuvent être taillées tout au long de l'année tout en étant vigilant à la période de nidification (15 mars- 31 juillet)  
**Pensez à tailler vos haies.**

Nous vous rappelons que les haies en bordure de propriété doivent avoir une hauteur maximale de 2m et ne pas empiéter sur le domaine public.

La haie privative doit notamment permettre une circulation fluide des habitants sur les trottoirs communaux et une visibilité pour les automobilistes au niveau des carrefours.

Petit rappel pour les riverains du lotissement Les Rives de l'Autruche : les haies le long des voies sont privatives et doivent être taillées par les propriétaires.

Les haies de la noue et chemins piétons sont taillées par la commune.

INFORMATIONS EXPRESS

## VACANCES TRANQUILITÉ

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...).

Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre en brigade de gendarmerie. [service-public.fr https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241)

## HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES

Il n'est pas inutile de rappeler les horaires d'utilisation des tondeuses : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés aux jours et horaires suivants :

§ les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

§ les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

§ les jours fériés de 10h à 12h uniquement

§ Leur utilisation n'est pas autorisée les dimanches

Les entreprises et les employés communaux ne sont pas concernés par ces restrictions.

## LOGEMENTS MAISON MÉDICALE

2 logements communaux sont disponibles à la location.

- **Appartement T2** situé au-dessus du cabinet médical 1 rue des Glycines : coût du loyer : **490 € par mois**, charges non comprises, incluant 2 places de parking
- **Appartement T3** situé au-dessus du cabinet médical 1 rue des Glycines : coût du loyer **570 € par mois**, charges non comprises, incluant 2 places de parking.



Dossier de candidature à déposer au secrétariat de Mairie au plus tôt. (Lettre de demande, âge, adresse actuelle, situation familiale, nombre d'enfants, avis d'imposition ou justificatif de situation professionnelle...)

## DU COTÉ DES JEUNES

La municipalité remercie l'ensemble des personnes qui se sont rendues disponibles pour ouvrir et fermer le plateau sportif rue des Bleuets ainsi que les jeunes qui ont respecté les horaires d'ouverture.

Cependant, suite au constat répété sur les dernières années, d'intrusions sur le plateau sportif, le Maire a mis à jour l'arrêté afin de régler l'accès.

Il s'agit pour la municipalité de pouvoir verbaliser les personnes qui tentent de s'introduire de façon illégales sur le plateau.



## Communiqué de presse

### UTILISATION DU NUMÉRO DU MÉDECIN DE GARDE 116 117

L'Agence Régionale de Santé (ARS) rappelle aux citoyens l'importance d'utiliser le numéro **116 117** pour contacter un médecin de garde, plutôt que d'appeler directement le 15.

L'ARS souhaite sensibiliser la population sur l'utilisation appropriée des services de santé, en mettant l'accent sur le numéro **116 117**, dédié à la régulation des soins médicaux non urgents en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

#### POURQUOI UTILISER LE 116 117 ?

Mise en relation avec le médecin de garde  
Désengorgement des services des urgences (15)  
Conseils du médecin de garde

#### QUAND APPELER LE 116 117 ?

En cas de problème de santé la nuit, le week-end, les jours fériés  
Si votre médecin traitant est indisponible et que la situation nécessite une évaluation médicale rapide mais non urgente  
Pour toute question de santé nécessitant un avis médical en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux.

#### QUAND APPELER LE 15 ?

En cas de détresse vitale  
Pour les accidents graves nécessitant une intervention rapide des services de secours.  
Pour toute situation médicale urgente nécessitant un transport immédiat vers un service hospitalier d'urgence.



## SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie sera fermé exceptionnellement pendant la période estivale :  
Vendredi 16 août- mercredi 28 août après-midi- vendredi 30 août  
Et la semaine du 2 au 8 septembre 2024.

## OPERATION BRIOCHES



## OPERATION BRIOCHES

Du 16 au 19 octobre 2024



Une brioche contre un don de 6€ minimum

Une brioche, ce n'est pas qu'un petit plaisir ! C'est surtout soutenir notre projet associatif pour les personnes en situation de **handicap intellectuel ou psychique** :

➤ **L'Accessibilité Universelle** (accès à la culture, sport, loisirs, citoyenneté).

**Et nous recherchons des bénévoles pour distribuer des brioches dans votre commune, sur tout le territoire et dans les grandes surfaces.**

Si vous vous souhaitez nous soutenir, contactez notre association au **03 84 90 84 90** ou par mail à [contact@adapei90.fr](mailto:contact@adapei90.fr)

[www.adapei90.fr](http://www.adapei90.fr)



## GAÏA ENERGIES- Espace Conseil France Rénov'- service public

Vous avez un projet de rénovation énergétique ? Vous souhaitez isoler votre maison ? Vous souhaitez connaître les aides auxquelles vous avez droits ?

Prenez contact avec l'association **Gaïa Énergies** qui porte l'**Espace Conseil France Rénov'** sur l'Aire urbaine (Belfort-Montbéliard-Héricourt) et vous renseigne d'un point de vue technique et sur les aides mobilisables pour votre projet.

Que vous soyez propriétaire occupant, propriétaire bailleur ou une copropriété, les conseillers **France Rénov'** peuvent vous conseiller, en amont et tout au long de votre projet sur :

- le choix des travaux les plus pertinents chez vous ;
- le choix des professionnels ;
- les aides financières possibles ;
- les démarches pour les obtenir.

Ce service est **Neutre, Gratuit et Indépendant**.

Vous pouvez les joindre au 03 84 21 10 69 ou par mail via [contact@gaia-energies.org](mailto:contact@gaia-energies.org)

- Notre site internet : [Gaïa Énergies](http://Gaïa Énergies) ; notre page : [Facebook](https://www.facebook.com/GaiaEnergies) ; Notre page : [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/GaiaEnergies)  
Gaïa Énergies, 164 avenue Jean Jaurès - 90000 BELFORT

